



LE 20 OCTOBRE 2011

VOUS ÊTES APPELÉS À ÉLIRE VOS REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION D'AVANCEMENT ET DE DISCIPLINE DES PERSONNELS NON TITULAIRES

Ce qui change en 2011 : de CAD locales à une CAD nationale unique

Les personnels non-titulaires sous règlement « CETE », dit du 14 mai 1973, ont, massivement, été embauchés dans les années 70. Les années 80 ont été marquées par un nombre important de titularisation, en particulier pour les agents de catégorie C. A partir de ce moment, le nombre de personnel non-titulaires « CETE » n'a cessé de diminuer. Ces dernières années, le nombre de non-titulaires a fortement diminué du fait des départs en retraite. Aujourd'hui, il reste environ 600 PNT, répartis dans les CETE, les services déconcentrés du ministère, le CETU et l'IFSTTAR, leur nombre étant déjà, dans certains services insuffisant pour permettre le fonctionnement d'une CAD locale. Forte de ce constat, la CGT a revendiqué le regroupement des Commissions d'Avancement et de Discipline locales en une seule Commission Nationale.

Pour ce scrutin, il vous faudra donc élire 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants qui assureront la défense de l'ensemble des personnels non-titulaires sous règlement « CETE ».

Quel est le rôle de la Commission Avancement et Discipline ?

La CAD est l'instance qui a pour « rôle d'examiner pour avis les mesures individuelles d'avancement et de reclassement préparées par l'administration et d'émettre, à titre consultatif, des avis sur les conditions d'application des règlements régissant la situation du personnel en cette matière, ainsi que sur les cas individuels qui paraîtront présenter des anomalies à ce point de vue ou encore à celui de l'appréciation portée sur les agents » (extrait du règlement 14 mai 1973 concernant les CAD).

Ainsi, elle sert, notamment, à défendre les agents qui sont pénalisés par des avancements tardifs, voire même exclus des propositions de l'administration, les avancements n'étant automatiques que jusqu'au 4ème échelon seulement. Elle veille aussi, lors de promotions dites « pénalisantes », à ce que les agents obtiennent un choix l'année suivante. Enfin, dans de rares cas, les représentants du personnel sont amenés à défendre un agent dans un cadre disciplinaire. Ainsi, les représentants du personnel CGT ont déjà été amenés à intervenir dans pour éviter que la sanction la plus sévère, à savoir le licenciement, ne soit appliquée.

Quel bilan de l'action de la CGT ?

Vous connaissez l'action de la CGT au travers de chaque CAD locale. Dresser une synthèse de l'action de chacune d'entre elle serait fastidieux, sans doute avez-vous eu, au cours de votre carrière, l'occasion d'être défendu par un élu CGT. Mais au-delà de l'action locale en CAD, la CGT s'est, au niveau national, investie pour que soient reconnus les droits des PNT. Ainsi, grâce à notre action entre autres, 1200 PNT ont pu bénéficier du rappel, sur 5 années, de l'indemnité de résidence que l'administration leur refusait.

Récemment encore, la CGT a engagé une action concernant la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat), la valeur du point d'indice applicable aux PNT CETE étant inférieure aujourd'hui qu'à celle de 2003 à 2005, période pour laquelle a été intégrée l'indemnité de résidence. En l'absence d'une réponse favorable de l'administration et pour que ce droit soit reconnu, une action en justice s'est imposée. La CGT est à vos côtés pour vous accompagner dans vos démarches.

Le troisième contentieux concerne le point d'indice PNT. Depuis le passage à l'euro, en 2002, la transposition des augmentations du point d'indice fonction publique au point d'indice PNT s'est traduite par un calcul tronqué de sa valeur, ce qui constitue une perte de pouvoir d'achat qui s'élève maintenant à plus de 0,6 %.

Le 20 octobre, pourquoi voter CGT ?

☞ Notre force : un réseau et une présence territoriale

Vous le comprenez, la force de la CGT et de ses représentants, c'est celle d'un réseau et d'une présence territoriale. Voter pour la liste CGT c'est s'assurer que les droits des agents seront défendus partout.

Le mandat que vous confierez aux représentants CGT à la **CAD nationale**, sera dans la continuité des mandats locaux, tout en instituant un nouveau fonctionnement qui devra concilier, au mieux, les pratiques de chaque CAD.

☞ Une nécessité absolue : défendre le GVT

La CGT s'attachera à revendiquer un Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) suffisant pour maintenir les besoins exprimés, notamment à l'occasion des réunions de la CAD.

☞ Notre volonté : maintenir un niveau suffisant de promotions et d'avancements

Bien que la population des PNT CETE diminue, les élus CGT s'attacheront, notamment, à défendre la nécessité de maintenir, pour tous, le droit à des promotions et des avancements. Bon nombre d'entre nous sommes, d'ores et déjà, classés dans les derniers échelons de notre classe. Mais, certains doivent encore exercer leur activité professionnelle pendant au moins 10 ans avant de faire valoir leur droit à la retraite.

Dans ces conditions, il est impératif qu'ils puissent encore bénéficier d'avancements et de promotions.

Par ailleurs, la CGT veillera à l'égalité de traitement entre les agents.

La « non-promotion » d'un agent serait inacceptable au prétexte de faible effectif d'un service, ou de l'absence de postes dans l'une des catégories Fonction Publique, A et B. La CGT combattra cette inique politique de ratio. En ce sens, toute censure locale sera dénoncée et combattue. Chaque cas est particulier, il appartiendra donc aux élus à la CAD de les examiner et de proposer des solutions permettant à chacun de bénéficier d'une évolution de carrière jusqu'à son départ à la retraite.

LE 20 OCTOBRE, VOTER ET FAITES VOTER POUR LA LISTE PRESENTEE PAR LA CGT

**1/ Elisabeth SEIGNEUR
2/ Thierry LE CORRE
3/ Monique BES
4/ Fabrice LE MAOU
5/ Mireille LEMARET
6/ Jean-Luc TAQUIN
7/ Benoît LEPRETRE
8/ Eric VIOLETTE
9/ Christian TOUVRON
10/ Patrick LIEUGAUT
11/ Louis VAN-DUYSE
12/ Nadine FILLAT**

**CETE Normandie-Centre
CETE de l'Ouest
CETE de Lyon
IFSTTAR
CETE de Lyon
CETE Nord Picardie
CETE du Sud-Ouest
CETE Normandie-Centre
CETE de l'Ouest
CETE de l'Est
CETE Ile de France
CETE Méditerranée**